

CONCOURS D'ENTRÉE 2023-2024

CURSUS DNSPM et DE

CALENDRIER

- ◆ **Ouverture des inscriptions** : 09 janvier 2023
- ◆ **Date limite de dépôt des candidatures** : 20 mars 2023 inclus
- ◆ **Admissions** :
 - **Épreuve écrite** : 07 avril 2023 de 15h à 18h
 - **Épreuves pratiques** : du 08 au 28 avril 2023

Calendrier et programme des épreuves sur notre site internet : www.esmbourgognefranche.comte.fr

NB : Les épreuves se déroulent en présentiel

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à compléter en ligne.

Vous devez en premier lieu créer un compte en cliquant sur la case "créer un nouveau compte" depuis ce lien puis remplir le dossier de candidature.

Il est à envoyer, uniquement par e-mail, à l'adresse : concours@esmbourgognefranche.comte.fr

L'inscription ne se fait pas via la plateforme Parcoursup.

CONTENU DES ÉPREUVES

ÉPREUVE ÉCRITE

L'**épreuve écrite** consiste en un commentaire d'écoute, d'une durée de 3h.

ÉPREUVE PRATIQUE

L'**épreuve pratique** comporte une épreuve instrumentale ou vocale. Les candidats et candidates élaborent un programme à partir des consignes définies pour chaque discipline, consultables ci-après. Ils doivent transmettre leur proposition de programme à l'ESM Bourgogne-Franche-Comté avec le dossier d'inscription.

ENTRETIEN D'ADMISSION

Il sera demandé aux candidats pendant l'entretien de témoigner de leur parcours musical, de leur motivation et de présenter leur projet professionnel.

Pour les candidats au cursus DE, une attention particulière sera portée à la réflexion pédagogique et à l'éventuelle expérience d'enseignement.

DOUBLE CURSUS FRANCO-ALLEMAND AVEC L'UNIVERSITÉ DE MAYENCE

Ce double-cursus en 4 ans est ouvert aux disciplines suivantes :

- Domaine classique à contemporain : piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, tuba, trompette, trombone, percussion.

- Domaine musiques actuelles amplifiées : piano, guitare, basse, percussion, chant et saxophone.

Pour le contenu des épreuves d'admission et d'admissibilité, se référer aux paragraphes ci-dessous pour chaque domaine. Un niveau de langue B2 est recommandé pour s'inscrire à ce cursus.

Plus d'informations sur : www.esmbourgognefranchecomte.fr

ÉPREUVES PRATIQUES POUR L'ADMISSION

I. CLASSIQUE À CONTEMPORAIN	4
a. Instrumentistes	4
b. Chanteurs	4
c. Accompagnement option musique	5
d. Formation musicale	5
II. MUSIQUE ANCIENNE	5
a. Instrumentistes	5
b. Chanteurs	5
III. MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES	6
IV. DIRECTION D'ENSEMBLES VOCAUX	6

ÉPREUVES PRATIQUES POUR L'ADMISSION

I. CLASSIQUE À CONTEMPORAIN

a. Instrumentistes

- Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné
Durée de l'épreuve : 20 minutes
Le programme est libre et doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents. Une œuvre écrite ou improvisée faisant appel à un langage contemporain est fortement recommandée.
- Déchiffrage seul ou en groupe avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

Les candidats présentant un programme avec accompagnement piano peuvent se présenter avec leur propre accompagnateur. À défaut, l'ESM Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des accompagnateurs. La demande doit être formulée sur le dossier d'inscription.

b. Chanteurs

- Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné
Durée de l'épreuve : 20 minutes
Le programme est libre et doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents. Une œuvre écrite ou improvisée faisant appel à un langage contemporain est fortement recommandée.
- Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

Les candidats présentant un programme avec accompagnement piano peuvent se présenter avec leur propre accompagnateur. À défaut, l'ESM Bourgogne-Franche-Comté met à disposition des accompagnateurs. La demande doit être formulée sur le dossier d'inscription.

c. Accompagnement option musique

- Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat.
Durée de l'épreuve : 20 minutes
Le programme sera exécuté en situation de soliste, de musique de chambre ou d'accompagnement.
- Déchiffrage en situation d'accompagnement avec mise en loge de 10 minutes, suivi d'une séance de mise en place avec instrumentiste d'une durée de 10 minutes
- Transposition au ton (supérieur ou inférieur) avec chanteur.se de 5 minutes avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

d. Formation musicale

- Interprétation d'une mélodie chantée que le candidat accompagne lui-même au piano
- Déchiffrage vocal avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

II. MUSIQUE ANCIENNE

a. Instrumentistes

- Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné
Durée de l'épreuve : 20 minutes
Le programme, au choix des candidats, doit comporter au moins trois œuvres d'époques ou de styles différents représentatives du répertoire de l'instrument (dont deux au moins sont antérieures à 1770).
- Déchiffrage avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

b. Chanteurs

- Interprétation d'œuvres ou d'extraits d'œuvres sélectionnées par le jury à partir d'un programme de 30 minutes proposé par le candidat, solo ou accompagné
Durée de l'épreuve : 20 minutes
Le programme, au choix du candidat, comportera des œuvres d'époques, de styles et de langues différentes, dont une pièce au moins en français, extraites des répertoires suivants:
 - 1 air de cour (ou song), ou monologue italien
 - 1 air de cantate profane ou religieuse
 - 1 air d'opéra
- Déchiffrage accompagné avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

III. MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

- Le candidat présente un programme dans son esthétique de 15 minutes choisi par le jury dans une liste de 30 minutes. Le programme est libre et comporte au minimum quatre morceaux, dont au moins une composition personnelle du candidat et une reprise. S'il y a plusieurs candidats dans le groupe, chacun devra avoir son propre programme comportant au moins deux titres différents de la liste des autres candidats du groupe (dont au moins une composition personnelle). Afin de limiter le temps d'installation, le nombre de musiciens par groupe est limité à cinq. Le candidat se présente aux épreuves avec ses propres musiciens ou chanteurs accompagnateurs. Le play-back n'est pas autorisé.
- Appropriation et réinterprétation d'un extrait musical après mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes

IV. DIRECTION D'ENSEMBLES VOCAUX

- Épreuve de Mise en loge/déchiffrage : mise en loge d'une durée d'une heure, avec piano, dictionnaire ou traduction, autour d'une partition choisie par le jury, non préparée au préalable par le candidat. L'accès à internet (smartphones etc.) n'est pas autorisé.
Le candidat conduit ensuite une lecture et un début de travail, incluant des éléments stylistiques, avec le chœur d'étudiants de l'Atelier Vocal composé d'une trentaine de musiciens.
Durée de l'épreuve : 20 minutes
- Épreuve de direction : le candidat prépare sept pièces pour ensemble vocal dont la liste est communiquée préalablement par mail, 3 semaines avant l'épreuve. Le jour de l'épreuve, il bénéficie de 30 minutes de mise en loge après communication des deux œuvres choisies par le jury. Il mène ensuite une séance d'interprétation avec l'Atelier Vocal, qui maîtrise les pièces ; il gère librement son temps pour travailler les 2 œuvres au sein du format de l'épreuve.
Durée de l'épreuve : 20 minutes
- Un chant préparé (avec accompagnateur)
- Déchiffrage chanté a cappella, solo ou en groupe, avec mise en loge de 10 minutes
- Entretien de 10 à 15 minutes